Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Graphique

Description générée automatiquement

**N° d’entreprise : 0450-801-362 N° d’identification 15935/93 Association des licenciés et master en notariat association sans but lucratif rue Borgnet 13 5000 Namur**

**PROCURATION AG ALN (Email : info@e-aln.be )**

NOM :

Prénom :

Membre de l’ALN, constitue par la présente, Monsieur BOGAERT Justin ou

Mme/Mr …………………………………. …………………Membre de l’ALN

avec pouvoir de substitution, à qui il/elle confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l’Assemblée générale extraordinaire de l’ALN qui se tiendra le vendredi 5 janvier 2024, 19h00, au Fou Chantant, à Uccle (1180 Bruxelles), Avenue de Fré, 176 , ainsi que toute assemblée générale qui se tiendrait ultérieurement par suite de remise, d’ajournement ou de toute autre cause.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale du 6 janvier 2023

2. Présentation et approbation du rapport d’activités 2023

3. Présentation et approbation des comptes annuels de l’exercice 2023

4. Décharge du Conseil d’administration sortant tel que nommé à la suite de l’assemblée générale du 6 janvier 2023 ;

5. Défraiements des membres du Conseil d’administration pour l’année 2023.

6. Election des membres du Conseil d’administration 2024 – renouvellement de la limitation de ses membres.

7. Pouvoirs pour exécuter les décisions ci-avant.

8. Divers – échanges avec les membres.

Dans le cadre de son mandat, le mandataire peut notamment

- assister à toute assemblée générale ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer ;

- prendre part à toutes délibérations à voter, amender ou rejeter, au nom du ou de la soussigné(e), toutes propositions ou décisions se rapportant à l’ordre du jour ;

- aux effets ci-dessus, passer, signer tous actes, procès-verbaux, liste de présence, élire domicile, substituer et en général faire ce qui est nécessaire ;

- prendre part à la nomination des administrateurs, fixer la durée de leur mandat ;

- assister à toute réunion du conseil d’administration, nommer les président, vice-président(s), secrétaire, trésorier et/ou pourvoir à toute autre fonction ainsi que fixer leurs pouvoirs.

Fait à

Le